



"HONI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI, 21 JUIN, 1844.

NO. 13.

La Revolution de Juillet 1830.

SUITE.

Sur ces entrefaites (vers une heure de l'après-midi,) M. de Lafayette arriva, tenant à la main plusieurs lettres : il demanda la parole, et dit avec ce noble sang-froid qui l'a toujours distingué dans les grandes occasions, "qu'un grand nombre de bons citoyens se rappelant qu'il avait jadis commandé la garde nationale parisienne, lui avaient écrit pour l'engager à se mettre encore à sa tête, et qu'il était résolu de céder à leur vœu." On applaudit à cette résolution.

Déjà le général Gérard avait accepté le commandement de la troupe de ligne, et deux régiments venaient de lui faire soumission. Ce motif l'empêcha d'accepter les fonctions de membre de la commission, pour lesquelles M. de Schonen lui fut immédiatement substitué.

Les rôles ainsi réglés, chacun partit de son côté ; les membres de la commission municipale et le général Lafayette pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; et le général Gérard pour réunir à lui les troupes de ligne qui feraient défection, et pour suivre le mouvement des troupes royales dont la retraite s'opérait sur Saint-Cloud. On pourrait craindre une attaque dans la nuit ou pour le lendemain car il n'était pas probable qu'un gouvernement qui avait amené les choses à de telles extrémités renoncât à tenter un nouvel effort. On se préparait à tout événement ; les barricades visitées par les généraux et par plusieurs députés, furent soigneusement entretenues et gardées.

Le vendredi 30, à dix heures du matin, les députés, réunis de nouveau chez M. Laffitte, sentirent la nécessité de prendre un parti pour prévenir l'anarchie et résolurent de déléguer la lieutenante générale du royaume à M. le duc d'Orléans. Pour régulariser cette délibération,

on, on indiqua, pour le même jour à une heure, une séance au palais de la chambre.

Dans cet intervalle, plusieurs députés et quelques officiers généraux allèrent à Neuilly pour informer M. le duc d'Orléans de ces dispositions, et l'engager à déférer au vœu qui lui serait manifesté.

A l'heure indiquée, les députés entrèrent en séance ; M. Laffitte prit le fauteuil, et l'on se forma en comité secret.

Presque aussitôt on annonça M. le Comte de Sussy, pair de France ; il fut introduit. Il apportait trois ordonnances de Charles X : l'une portait révocation de celle du 25 Juillet, l'autre convoquait les Chambres pour le 3 Août, la troisième instituait un nouveau ministère, dont étaient appelés à faire partie MM. de Mortemart, Gérard et Casimir Périer. . . Mais il était trop tard ! Gérard et Périer n'avaient garde d'accepter, et la Chambre elle-même, ne voulant plus reconnaître un pouvoir qu'elle regardait déjà comme déchu, refusa d'entendre la lecture de ces actes, et ne voulut pas même en ordonner le dépôt dans ses archives.

M. de Mortemart proposait sa négociation ; il s'était rendu à cet effet dans un des bureaux de Chambre ; plusieurs députés (entre autre, le général ***) étaient d'avis de l'entendre ; on préféra nommer une commission ; elle fut composée de MM. C. Périer, Laffitte, Sébastiani, B Delessett.

Cette commission ayant conféré avec les commissaires de la chambre des Pairs, fit son rapport, et la Chambre des députés formula la Résolution qui appelait le duc d'Orléans à exercer les fonctions de Lieutenant-général du royaume. Cet acte fut signé, "séance tenante," par les membres présents, et l'on arrêta qu'il se-

rait immédiatement porté au duc d'Orléans par une députation. (1)

Il était huit heures du soir. La députation se rendit au Palais-Royal. Le duc d'Orléans n'y était pas encore : la députation lui écrivit pour l'inviter de se rendre à Paris. Le prince arriva au Palais-Royal le soir même à onze heures (dans la nuit du 30 au 31.)

Le 31 Juillet, à six heures du matin, il fit appeler M. Dupin aîné, et lui dicta, en présence du général Sébastiani, la proclamation qui finit par ces mots solennels : *la Charte désormais sera une vérité.*

Les commissaires de la Chambre furent introduits, et remirent au duc d'Orléans la délibération de la veille. "Nous avons été admis en présence du duc (dit le général Sébastiani, dans son rapport à la Chambre :) les paroles que nous avons recueillies de sa bouche respiration l'amour de l'ordre et des lois ; le désir ardent d'éviter à la France les flaux de la guerre civile et de la guerre étrangère ; la ferme résolution d'assurer les libertés du pays, et comme S. A. l'a dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut trop longtemps qu'un mensonge."

(1) L'original remis au duc d'Orléans fut pris sur son bureau. On fut obligé de le refaire quelque temps après.

On parle d'un grand diner à être donné à J. G. Barthe, Ecr., M. P. P., D. C. (Ces deux initiales ont été dernièrement ajoutées à son nom, elles tiennent lieu de : "Doublement Charivaris," Si l'on trouve assez de bambocheurs pour faire honneur au champagne, l'affaire se passera certainement, et, moi je ne